



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BUC

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 OCTOBRE 2009**

**Présents :**

Mr LE RUDULIER, Mme DUPRIET, Mr PESSEY, Mr GAILLET  
Mme ESPINOS, Mme DELOISON (à partir de la  
délibération n°09/111), Mme HO-MASSAT, Mr GILLES  
Mme BADRINATH, Mr BERTHELOT (à partir de la délibération n°09/111),  
Mme LÉON, Mr PARMENTIER,  
Mme LARGET,  
Mme DESCHAMPS, Mr DANJOU, Mme NITECKI,  
Mr GHIGLIONE (à partir de la délibération n°09/109),  
Mme SABOURIN, Mr DRUART, Melle CONTE, Mr SAURY

**Absents excusés :**

Mr DUTRUC-ROSSET pouvoir à Mme DUPRIET  
Mme NIGGEMANN pouvoir à Mme BADRINATH  
Mr FERAT pouvoir à Mr PESSEY  
Mme DELOISON pouvoir à Mr GAILLET (jusqu'à la délibération n°09/110)  
Mr BERTHELOT pouvoir à Mme LARGET (jusqu'à la délibération n°09/110)  
Mme TYSEBAERT pouvoir à Mme DESCHAMPS  
Mr BOUTRY pouvoir à Mme LÉON  
Mme RAGOT-VILLARD pouvoir à Mr PARMENTIER  
Mr FUSCO pouvoir à Mr LE RUDULIER  
Mr GHIGLIONE pouvoir à Mr DANJOU (jusqu'à la délibération n°09/108)  
Mr HUYNH

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Délibération 09/106 - Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2009**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2009.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions,

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Septembre 2009

\* \* \* \*

## Décisions du Maire

*Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises en vertu des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal.*

\* \* \* \*

### Délibération 09-107 - Création d'un siège supplémentaire au sein de la Commission « Relations Extérieures, Urbanisme et Commerces » et élection d'un membre supplémentaire du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission

*Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2008, le Conseil Municipal de Buc a adopté la délibération n°08/23 relative à la création et la composition de huit commissions municipales permanentes ayant chacune pour thème :*

1. *Relations extérieures, Urbanisme et Commerces,*
2. *Affaires culturelles et Vie Associative,*
3. *Sports,*
4. *Environnement, Développement Durable, et Cadre de vie,*
5. *Finances,*
6. *Travaux, Circulation et sécurité,*
7. *Enfance, Jeunesse, Famille, et Enseignement*
8. *Développement Économique.*

*A l'issue des votes, la commission « Relations extérieures, Urbanisme et Commerces », était composée de 14 sièges attribués, selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Madame RAGOT-VILLARD a émis le souhait de participer à cette commission. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de créer un siège supplémentaire au sein de cette commission et de procéder à l'élection de Mme RAGOT-VILLARD en tant que membre de cette commission.*

**LE CONSEIL**, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de porter à quinze le nombre de sièges au sein de la Commission « Relations extérieures, Urbanisme et Commerces » répartis selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à savoir :

Groupe AGIR POUR BUC : 11 sièges

Groupe NOTRE VILLAGE : 3 sièges

Groupe ATOUT BUC : 1 siège.

**ELIT** en son sein, Madame RAGOT-VILLARD, membre de cette commission après avoir procédé au vote à main levée

**SONT DONC MEMBRES ELUS** pour former la commission n°1 « RELATIONS EXTÉRIEURES, URBANISME ET COMMERCE », sachant que le Maire est membre et Président de droit de cette Commission :

1. **Monsieur Georges DUTRUC-ROSSET,**
2. **Monsieur Jean-Roch GAILLET,**
3. **Monsieur Vincent FERAT,**
4. **Monsieur Jean-Paul BERTHELOT,**
5. **Madame Sylvie TYSEBAERT,**
6. **Monsieur Alain BOUTRY,**

7. Madame Marie-Luce LARGET
8. Monsieur Dominique HUYNH,
9. Monsieur Jean-François FUSCO,
10. Madame Jacqueline DESCHAMPS,
11. Madame Maguy RAGOT-VILLARD,
12. Monsieur Jean-Marie DANJOU,
13. Madame Suzanne NITECKI,
14. Monsieur Gérald GHIGLIONE,
15. Monsieur Philippe SAURY,

\* \* \* \*

**Délibération 09-108 - Inauguration du Centre Buc Espoir Santé et Vie pour Enfants et Jeunes Burkinabé : mandat spécial au 2<sup>ème</sup> Maire Adjoint**

*Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son partenariat avec l'association Buc Tiers Monde, la Commune de Buc a contribué, à hauteur de 10.000 € en 2007 et de 10.000 € en 2009, à la création du « Centre Buc Espoir Santé et Vie Pour Enfants et Jeunes », au Burkina Faso, destiné à accueillir les enfants des rues de Ouagadougou.*

*L'inauguration de ce Centre, organisée par l'Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabé aura lieu le 17 décembre 2009 à 10h en présence de Madame la Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Burkina. Monsieur le Maire de Buc est convié à cette cérémonie, à l'instar de l'ensemble des partenaires financiers de cette opération. Il est proposé de répondre favorablement à cette invitation.*

*Madame Rina DUPRIET, 2<sup>ème</sup> Maire Adjoint, Déléguée à la Culture et à la Vie Associative, représentera la Commune de Buc.*

*Compte tenu de l'intérêt communal de participer à cette cérémonie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner un mandat spécial au 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint Délégué à la Culture et à la Vie Associative pour représenter la Commune de Buc à l'occasion de l'inauguration du « Centre Buc Espoir Santé et Vie Pour Enfants et Jeunes Burkinabé », à Cissin (Burkina Faso) le 17 décembre 2009

**ACCEPTE** la prise en charge, sur le budget communal, au chapitre 65, des frais inhérents à ce mandat : prise en charge par la Commune du billet d'avion aller retour (aller le 15/12/2009 retour le 20/12/2009) et remboursement au 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint des frais de transit hôtel-aéroport, de repas et d'hébergement sur présentation des factures et dans la limite d'un plafond journalier fixé à 150 € TTC.

\* \* \* \*

**Délibération 09-109 : Stand de tir : Adoption d'une convention de partenariat entre la Commune, l'Amicale des Tireurs de Buc, le groupement blindé de gendarmerie mobile de Satory et l'Equipe de sport militaire de haut niveau de Versailles Satory**

*Monsieur PESSEY indique que dans le cadre des travaux d'extension du stand de tir, le groupement blindé de gendarmerie mobile à Versailles Satory, utilisateur de cet équipement a*

*installé , à ses frais, un système de ciblisme 5 postes pour le tir à la cible à 50 mètres sur rameneurs électriques. En contrepartie de cette participation à l'investissement, qui bénéficie à l'ensemble des licenciés et ayants droits de l'association « Amicale des Tireurs de Buc », la gendarmerie bénéficie de créneaux d'utilisation du stand de tir pour l'entraînement de son équipe de sports militaire de haut niveau.*

*L'Amicale des Tireurs de Buc et Groupement blindé de gendarmerie mobile à Versailles Satory ont proposé la signature d'une convention fixant la contribution et les obligations de chacun d'eux dans ce cadre. En tant que propriétaire du bâtiment, la Commune serait co-signataire de cette convention.*

*En conséquence,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions,

**APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

\* \* \* \*

**Délibération 09-110 : Construction du stand de tir : Adoption d'un protocole transactionnel entre la Commune, la Société Ateliers Bois et Cie et le Maître d'œuvre**

*Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux d'extension du stand de tir, la Commune a conclu :*

- *un contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Eric Cadot, architecte à MINIAC MORVAN (35 540)*
- *un marché de travaux comportant le lot « réalisation d'une charpente métallique » avec la société Ateliers Bois et Cie à CHAUMONT (52 000 )*

*Lors de l'exécution de son marché, la société Ateliers Bois et Cie a constaté, début janvier 2008, la non conformité des ouvrages du lot « gros œuvre » par rapport aux plans rendant impossible la pose de la charpente métallique dont elle avait la charge. La société ayant signifié ces non conformités au maître d'œuvre, ce dernier a demandé sans l'accord préalable de la Commune, maître d'ouvrage, à l'entreprise Atelier Bois et Cie, par ordre de service du 16 janvier 2008, de réaliser les travaux d'adaptation de la charpente aux dimensions du bâtiment.*

*La Commune, maître d'ouvrage, a pris connaissance de ces travaux supplémentaires le 3 décembre 2008 à réception d'une demande de paiement émise par la société Ateliers Bois et Cie pour un montant de 12 980 euros HT.*

*La Commune s'est donc rapprochée de son maître d'œuvre et de la société Ateliers Bois et Cie afin d'obtenir des informations précises et chiffrées sur la consistance précise des travaux supplémentaires concernés.*

*Aux termes de plusieurs échanges intervenus entre les parties, un accord amiable permettant de mettre fin à tout litige ont été conclu, évitant l'engagement d'un contentieux.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 22 voix pour et 6 abstentions,

**APPROUVE** les termes du protocole annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer ce protocole et tous documents y afférents.

\* \* \* \*

## Délibération 09-111 : Demande de contrat départemental

*Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 juillet dernier, le Conseil Municipal de Buc a décidé de solliciter auprès du Département des Yvelines un nouveau Contrat Départemental, le précédent Contrat (2004-2007) qui portait sur la création de l'espace multi accueil « le Petit Prince », l'extension du stand de tirs et l'aménagement d'espaces publics ayant été soldé.*

*Depuis cette date, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les services du Département pour affiner notre dossier et préciser les projets communaux qu'il conviendrait d'y intégrer au regard des critères de sélection des projets établis par le Conseil Général des Yvelines et des délais de réalisation de ces projets.*

*En conséquence,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 voix contre,

**APPROUVE** le programme définitif du Contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,

**SOLLICITE** du Département les subventions fixées par la délibération susvisée,

### **S'ENGAGE A :**

- Assurer le financement correspondant,
- Ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Général et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité,
- Prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,
- Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'attribution des subventions.

\* \* \* \*

## Délibération 09-112 : Modification du tableau des effectifs de l'Ecole de Musique

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs afin d'ajuster les heures d'enseignement à l'Ecole de Musique pour l'année 2009/2010. Depuis cette date, une modification du temps de travail du professeur de clavecin est intervenue nécessitant une nouvelle délibération .*

*En conséquence,*

**LE CONSEIL**, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions,

**DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs suivant pour les professeurs de musique pour l'année 2009/2010.

**PRECISE** : que seul le temps de travail du professeur de clavecin est modifié par rapport au tableau adopté lors du conseil municipal du 21 septembre 2009.

Grade	spécialité	temps de travail 2008	temps de travail 2009
-------	------------	-----------------------	-----------------------

#### 4 postes d'assistants

assistant	guitare électrique	6H	6H
assistant	formation musicale	20H	20H
assistant	guitare	16H	16H
assistant	percussion	10H20	13H30

#### 9 postes d'assistants spécialisés

assistant spécialisé	saxophone	5H	5H
assistant spécialisé	chant	15H	15H
assistant spécialisé	piano	20H	20H
assistant spécialisé	piano	20H	20H
assistant spécialisé	flûte traversière	8H	8H
assistant spécialisé	harpe	6H	6H
assistant spécialisé	violoncelle	7H00	7H
assistant spécialisé	clavecim	7H55	7H00
assistant spécialisé	violon	15H25	15H45

#### 4 postes de contractuels : 1 assistant et 3 assistants spécialisés

assistant	clarinette	11H45	11H55
assistant spécialisé	dumiste	12H45	12H45
assistant spécialisé	trompette	5H00	5H45
assistant spécialisé	flûte à bec	15H05	13H50

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2009.

\* \* \* \*

#### Délibération 09-113 : Rapport annuel d'activités 2008 du SIEAPVB

*Monsieur BERTHELOT rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Etudes d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB) a pour principales missions statutaires :*

- *suivre les PLU des communes membres et veiller à leur respect*
- *examiner les projets importants des communes qui sont de nature à modifier le site d'aménagement de la Vallée de la Bièvre*
- *donner son avis sur l'implantation des équipements collectifs à caractère intercommunal*
- *mettre en œuvre tous moyens propres à la protection des bois et l'aménagement des espaces naturels.*

*IL est formé de 7 Communes : Bièvres, Buc, Igny, Jouy en Josas, les Loges en Josas, Vauhallan, Verrières le Buisson pour une population de 47.628 habitants.*

*Le Syndicat gère le domaine de Montéclin situé sur les Communes de Bièvres et de Jouy en Josas. En 2008, M. CONFETTI Maire des Loges en Josas en a pris la présidence, succédant à M. MANTIENNE, Sénateur Maire de Verrières le Buisson.*

*Conformément à la législation, Monsieur BERTHELOT présente au Conseil Municipal le rapport d'activités et le compte administratif du Syndicat établis au titre de l'année 2008.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2008 du Syndicat Intercommunal d'Etude, d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB).

\* \* \* \*

Délibération 09-114 : Communication de l'arrêté Préfectoral autorisant l'entreprise Calorie Fluor à exploiter ses activités sur le territoire de Buc

*Mme DELOISON rappelle que par délibération du 2 mars 2009, le Conseil Municipal de Buc a donné un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société CALORIE FLUOR dont le siège social est situé 15, rue Henri Brisson à Béziers (34500), en vue de stocker et d'utiliser des fluides frigorigènes sur la commune de Buc (78530), rue Clément Ader, sous réserve de la prise en compte par l'entreprise des observations formulées par le public au cours de l'enquête et qui seront retenues par le Commissaire Enquêteur.*

*Les services de la Préfecture viennent de transmettre à la Commune pour affichage et portée à la connaissance du Conseil Municipal, qui a été consulté lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 février au 6 mars 2009, l'Arrêté Préfectoral n°2009-121/DDD en date du 11 septembre 2009 autorisant la société CALORIE FLUOR à installer ses installations classées à Buc.*

*En conséquence,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'arrêté n° 09-121/DDD en date du 11/09/2009 par lequel Madame la Préfète des Yvelines autorise la Société CALORIE FLUOR à stocker et à utiliser des fluides frigorigènes sur la commune de Buc (78530), rue Clément Ader.

\* \* \* \*

Questions diverses

➤ Questions du groupe ATOUT BUC

- 1) Parution du magazine BUC ACTU : date de dépôt des tribunes libres
- 2) Réponses aux e-mail
- 3) Montant des travaux de restructuration de la Mairie
- 4) Dates et modalités de réalisation des travaux d'enfouissement de la rue Louis Blériot : quelle information à la population ?
- 5) Point sur les DUP
- 6) Point sur la RD 938 et son contournement
- 7) Point sur le dossier d'aide aux commerçants pour franchir le cap des travaux envisagés sur la RD 938
- 8) Où en sont les plans d'aménagement définitif de la rue Louis Blériot ?
- 9) Point sur le projet d'extension de la résidence CALMETTE
- 10) Quelle stratégie est adoptée face au changement des circuits des aéronefs ?
- 11) Remerciements et félicitations pour la qualité du fleurissement 2009 de la Commune.

➤ Questions du groupe NOTRE VILLAGE

- 1) Point sur la ZAC des chantiers
- 2) Point sur la ZAC du Cerf volant : quels besoins futurs en terme de structures d'accueil de la petite enfance ?
- 3) Point sur le dossier des hélicoptères
- 4) Point sur le projet de recours hiérarchique auprès de Mme la Préfète des Yvelines suite à la réunion du Comité de suivi de la charte de l'aérodrome de Toussus le 17 septembre
- 5) Bilan du festival de la BD
- 6) Point sur le dossier du contournement de Buc
- 7) Point sur le projet de modification du PLU
- 8) Point sur le projet de transfert au Département de l'Aire sportive du parc du château

\* \* \* \*

Fait à Buc, le 21 Octobre 2009



Le Maire  
Jean-Marc LE RUDULIER